

Québec, le 24 janvier 2008

Par télécopieur (514) 276-5465

Monsieur Cyrille Béraud, Président  
Savoir-faire Linux inc.  
7275 Saint Urbain  
Bureau 306  
Montréal (Québec)  
H2R 2Y5

**OBJET : Avis d'intention n° 188675 – DA2481**

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre démarche faite auprès de la Régie, du Secrétariat du Conseil du trésor et au Cabinet du Conseil du Trésor, afin de nous demander d'annuler notre avis d'intention n° 188675 – DA2481 portant sur l'acquisition des logiciels «VISTA», de la suite «Office 2007» et de «Visio 2007» de Microsoft. Nous aimerions vous faire part de notre démarche et de notre position sur ce dossier.

**Démarche**

La Régie des rentes du Québec a entrepris, à l'automne 2006, des travaux dans le but de remplacer le système d'exploitation «Windows 2000» et la suite bureautique «Office XP» sur ses postes de travail. Plusieurs recherches et évaluations de solutions, dont celle du logiciel libre, ont été effectuées de 2005 à aujourd'hui. La conclusion de ces démarches démontre qu'une seule solution a franchi avec succès l'évaluation, en rapport avec les besoins énoncés par la Régie, il s'agit de la solution «VISTA», «Office 2007» et de «Visio 2007» de Microsoft.

La réglementation sur les acquisitions exige que nous affichions publiquement notre intention avant d'acquérir un produit identifié comme étant le seul à répondre à nos besoins. Nous avons publié sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) un avis d'intention pour l'acquisition de la solution «VISTA», «Office 2007» et de «Visio 2007» de Microsoft. L'avis d'intention est paru du 21 décembre 2007 au 11 janvier 2008.

Vous avez formulé des commentaires concernant notre avis le 7 janvier 2008 et une rencontre avec nos représentants a eu lieu le 17 janvier 2008. En résumé, la solution des logiciels libres et de «Linux» présentée ne peut pas satisfaire les critères de base essentiels pour la Régie, soit :

- disponibilité d'une version compatible des logiciels utilisés par ses employés sur leur poste de travail pouvant utiliser le système d'exploitation Linux;
- maintien des fonctionnalités offertes sur le poste de travail actuel;
- préservation des documents existants;
- intégration aux technologies Microsoft visées par des projets en cours à la Régie.

En effet, le déploiement du système d'exploitation Linux sur les postes de travail de la Régie priverait ses employés de logiciels avec lesquels ils sont familiers. Dans certains cas, il serait impossible de trouver des logiciels de remplacement sous Linux, et le recours inévitable à des logiciels libres alternatifs entraînerait des pertes de fonctionnalités, qui se traduiraient à leur tour en pertes de productivité et de capacité d'évolution. De plus, ce déploiement nécessiterait de réviser l'architecture et les processus d'applications majeures à la Régie, dont celle du Centre d'appels, du système départemental de communication écrite avec la clientèle (Lettre Modèle) ainsi que la solution gestion de l'inventaire.

Pour sa part, le déploiement d'une suite bureautique du logiciel libre exigerait de la Régie des déboursés supplémentaires pour la conversion d'une bonne partie de ses documents Office actuels et des programmes internes (macros) qu'ils incluent. De plus, deux projets importants de la Régie, soit «Gestion électronique des documents (GED)» et «Gestion des droits numériques», dépendent des fonctionnalités comprises dans Office 2007 qui sont absentes dans le logiciel libre.

Ainsi, en accord avec les recommandations des spécialistes, tant à l'interne qu'à l'externe, la décision a donc été maintenue d'acquérir la solution «VISTA», «Office 2007» et de «Visio 2007» de Microsoft, qui répondent intégralement aux besoins de la Régie.

#### Position

La Régie reconnaît Savoir-faire Linux inc. comme un développeur de produits de qualité. Bien que la Régie ait constaté une évolution du logiciel libre, leur utilisation comme remplacement au système d'exploitation Windows 2000 et à la suite bureautique Office XP ne satisfait pas ses besoins de base.

Pour toutes ces raisons, il est donc justifiable de procéder à l'acquisition des produits «VISTA», «Office 2007» et de «Visio 2007» de Microsoft.

Enfin, la décision de procéder par avis d'intention est conforme à la réglementation gouvernementale en matière d'acquisition de biens et services. Nous vous demandons de communiquer avec monsieur Simon Nadeau, responsable de l'avis d'intention pour la Régie, pour toute autre information en regard des présentes.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.



Louis Larouche, Directeur  
Direction du contrôle corporatif  
et des ressources matérielles  
Régie des rentes du Québec

No: 700-17-009506-080

**COUR SUPÉRIEURE  
DISTRICT DE QUÉBEC**

**SAVOIR-FAIRE LINUX INC.**, personne morale ayant une  
place d'affaire au 7275, Saint-Urbain, bureau 306,  
Montréal (Québec) H2R 2Y5

**Demanderesse**

c.

**RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC**, personne morale de  
droit public ayant son siège social au 2600, boul. Laurier,  
Québec (Québec) G1V 4T3

**Défenderesse**

-et-

**FOURNITURES ET AMEUBLEMENT DU QUÉBEC**,  
1200 rue Taillon, Québec (Québec) G1N 3V5

-et-

**MICROSOFT CANADA**, personne morale ayant une  
place d'affaire à Place de la Cité, 2640, boul. Laurier,  
Québec (Québec) G1V 5C2

-et-

**PROCURÉUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC**, 300, boul.  
Jean-Lesage, Bureau 1.03, Québec (Québec) G1K 8K6

**Mis en cause**

**PIÈCE R-13**

**COPIE POUR SAVOIR-FAIRE LINUX INC.**

AR0085

ND: M-08-011

**MARC-AURÉLE RACICOT**

Avocat – Lawyer

2425, boul. de la Concorde Est

Laval (Québec) H7E 2A9

Tel: (450) 933-0950 Fax: (450) 933-0951